

Novembre n°1 - 2013

*L'actualité du réseau
en bref...*



FLASH
IN'FO TGE et
TAF



Liste d'aptitude et refus de promotion : Le sale air de la peur !

Certains se sont inquiétés du discours de leur direction locale qui indiquait aux postulants potentiels à la liste d'aptitude que, en cas de refus de cette promotion suite à l'affectation qui leur serait proposée, ils seraient reversés au département à la disposition du Directeur (ALD).

Ces directions ne s'appuient sur rien aujourd'hui, pour faire cette affirmation car il n'existe pas actuellement de texte réglementaire pour le cycle 2014.

À ce stade des discussions, le texte sur les mutations 2014 n'est pas finalisé, car plusieurs points restent encore à débattre dont les conditions du refus de mutation.

Si les directions entonnent ce « *sale air de la peur* », c'est purement et simplement pour réduire le nombre de postulants à la liste d'aptitude. On ne peut écarter que des considérations budgétaires de masse salariale ne soient également à l'origine de ces propos.

En revanche, depuis la fin des discussions sur les nouvelles règles de gestion fusionnées, tu dois savoir que tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participeront au mouvement général de mutations du 1^{er} septembre 2014, quelle que soit leur filière d'origine.

FO-DGFIP a largement communiqué sur ce sujet comme il a constamment porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B improprement appelé par l'administration « droit au retour ».

FO-DGFIP a été la seule organisation syndicale à constamment exiger le maintien de ce dispositif existant dans la FGP et à demander son extension aux agents de la FF.

Avec le soutien d'autres OS, la DGFIP est restée sourde à l'argumentaire du Syndicat et a délibérément choisi de mettre en place **cette régression sociale et ce frein à la promotion sociale.**

Aujourd'hui, la réalité de ce que **FO-DGFIP** a dénoncé depuis 2 ans vient s'imposer aux collègues.

Le système général d'affectation des personnels qui se met en place, véritable exemple du manque d'imagination et d'ambition de notre Direction Générale, est d'une telle rigidité qu'il est totalement inadapté tant à la satisfaction des souhaits des agents qu'aux enjeux du maintien d'un réseau de proximité,

Les élu(e)s FO-DGFIP de la TGE sauront dénoncer ce dispositif et rappeler les revendications du syndicat.

FO-DGFIP TGE et TAF : 30 rue de Malville 44040 NANTES Cédex 1

- 02 40 16 12 35 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Marie Laurence CAMUS - Jean-Louis CATHELOT - Julie SABRA